

Cote du document: EB 2019/LOT/P.19
Date: 27 novembre 2019
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et don

République tunisienne

Projet d'insertion économique, sociale et solidaire (IESS-Kairouan)

Numéro du projet: 2000002075

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Khalida Bouzar

Directrice
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe
téléphone: +39 06 5459 2321
courriel: k.bouzar@ifad.org

Philippe Rémy

Directeur de pays
téléphone: +39 06 5459 2629
courriel: p.remy@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Carte de la zone du projet	ii
Sigles et acronymes	iii
Résumé du financement	iv
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés	2
II. Description du projet	3
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	3
B. Composantes, résultats et activités	4
C. Théorie du changement	5
D. Alignement, appropriation et partenariats	6
E. Coût, avantages et financement	6
III. Risques	8
A. Risques et mesures d'atténuation	8
B. Catégorie environnementale et sociale	9
C. Classement au regard des risques climatiques	9
D. Soutenabilité de la dette	9
IV. Exécution	10
A. Cadre organisationnel	10
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	10
C. Plans d'exécution	11
V. Instruments et pouvoirs juridiques	11
VI. Recommandation	11
Appendices	
I. Accord de financement négocié	
II. Cadre logique	

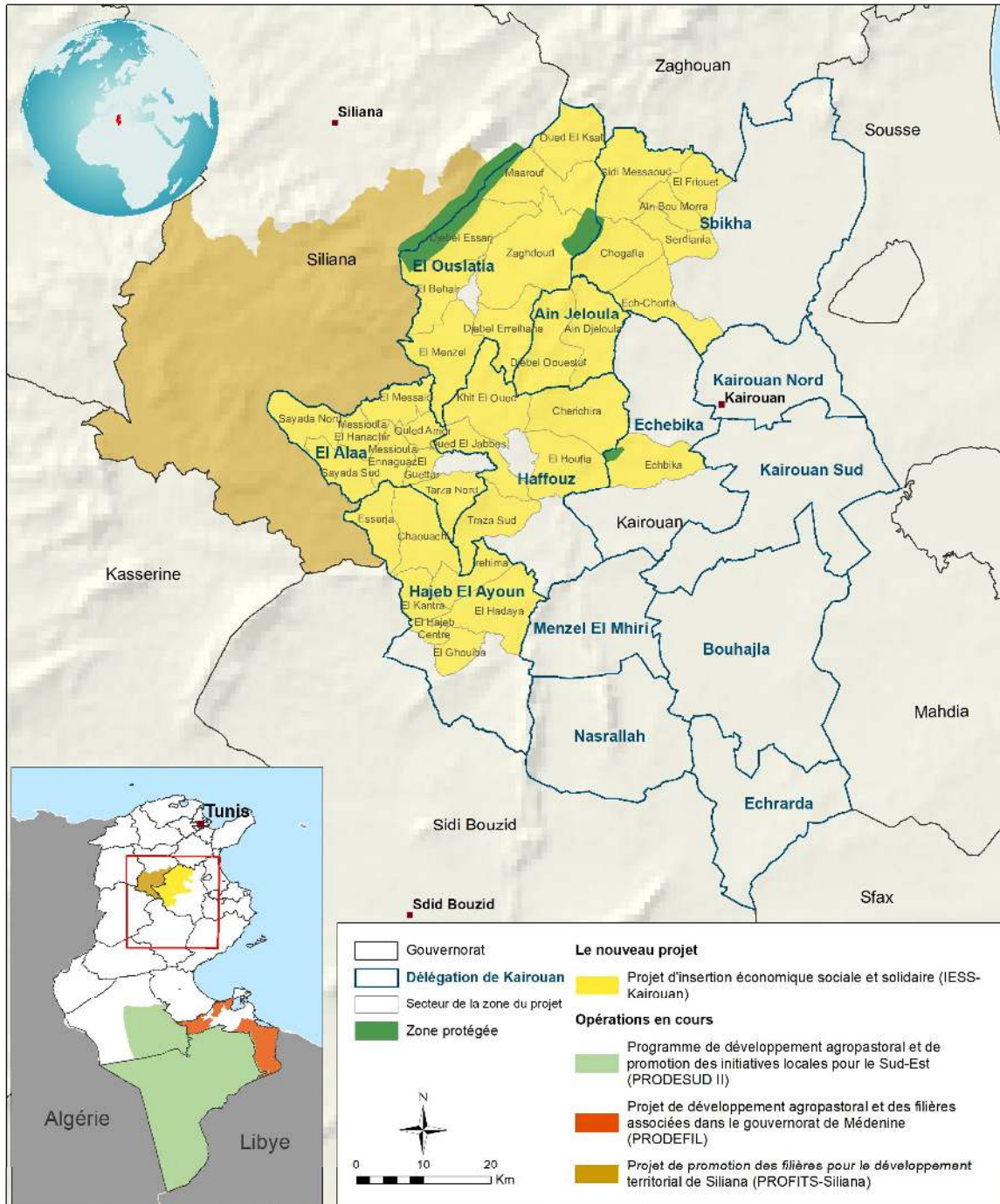
Équipe d'exécution du projet

Directrice régionale:	Khalida Bouzar
Directeur de pays/chargé de programme de pays:	Philippe Rémy
Responsable technique du projet:	Steven Jonckheere
Responsable des finances:	Aziz Al-Athwari
Spécialiste climat et environnement:	Nicolas Tremblay
Juriste:	Sylvie Arnoux

Carte de la zone du projet

République tunisienne

Projet d'insertion économique, sociale et solidaire (IESS-Kairouan)



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 08-11-2019

Sigles et acronymes

4P	Partenariat public-privé-producteurs
CRDA	Commissariat régional au développement agricole
MARHP	Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche
MAS	Ministère des affaires sociales
ODD	Objectif de développement durable
PNAFN	Programme national d'appui aux familles nécessiteuses
S&E	Suivi-évaluation
UTSS	Union tunisienne de solidarité sociale

Résumé du financement

Institution initiatrice:	Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale
Emprunteur/bénéficiaire:	République tunisienne, représentée par le Ministère de l'économie et des finances
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP)
Coût total du projet:	51,27 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	23,10 millions d'USD
Montant du don du FIDA:	0,70 million d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	Ordinaires Le délai de remboursement sera de 22 ans, y compris un différé d'amortissement de 7 ans. Le prêt est accordé à un taux d'intérêt variable composé du taux d'intérêt équivalent au taux de référence du marché majoré d'une marge fixe.
Cofinancier:	Fonds pour l'adaptation
Montant du cofinancement:	9,21 millions d'USD
Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:	15,87 millions d'USD
Contribution de l'Union tunisienne de solidarité sociale (UTSS):	0,60 million d'USD
Contribution des bénéficiaires:	1,79 million d'USD
Montant du financement du FIDA (action climatique):	14,62 millions d'USD
Institution coopérante:	FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 80.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. **Contexte socioéconomique.** La Tunisie figure parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Le secteur agricole emploie une part décroissante mais encore significative de la population active: 17% des hommes et 12% des femmes. Le taux de chômage reste élevé (15,4% au premier trimestre 2018), en particulier pour les diplômés: 19,4% pour les hommes et 40,4% pour les femmes (2019).
2. **Pauvreté et inégalités.** Au niveau national, le taux de pauvreté a considérablement diminué, passant de 20% en 2010 à 15% en 2018. Cependant, il existe d'importants contrastes d'une région à l'autre du pays. Dans les zones urbaines, le taux de pauvreté est de 10%, contre 26% dans les zones rurales. Le Nord-Est et les régions côtières sont beaucoup plus riches que les zones du Nord-Ouest, du Sud et du Centre-Ouest (la région à laquelle appartient le Gouvernorat de Kairouan, où le taux de pauvreté rurale atteint 34,9%).
3. **Agriculture.** La production nationale est dominée par l'arboriculture (notamment l'olivier) et les cultures céréalières. L'élevage représente une part importante de la production agricole, contribuant à 40% environ de la production agricole totale. Dans les zones marginales, les principales filières sont les vergers (oliviers, fruitiers), les petits ruminants, les produits du terroir (figue de barbarie, miel, herbes aromatiques, huiles essentielles), et le maraîchage dans les zones où l'irrigation est possible.
4. **Politiques et stratégies nationales.** Le Plan quinquennal de développement économique et social (2016-2020) vise tout particulièrement à améliorer les conditions de vie au niveau local et régional, en réduisant les disparités entre les régions intérieures et rurales et les régions côtières et urbaines.
5. La Tunisie a récemment promulgué une loi (loi organique n° 2019-10 du 29 janvier 2019) visant à ce que l'ensemble des dispositifs d'aide et de transferts sociaux soient renforcés et encadrés par un nouveau dispositif intitulé "El Amen". Cette loi cible particulièrement les familles nécessiteuses et les familles à revenu limité qui reçoivent déjà des aides de l'État, en particulier dans le cadre du Programme national d'appui aux familles nécessiteuses (PNAFN), qui touche environ 8% de la population nationale.
6. La Tunisie ne possède pas de stratégie de développement agricole et rural, mais de nombreux documents se réfèrent au secteur agricole, en particulier pour ce qui concerne les politiques et stratégies environnementales. Un vide est à combler à ce niveau, en particulier dans la définition des actions à mener pour favoriser l'adaptation du secteur aux changements climatiques.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

7. **Changements climatiques.** La Tunisie, comme la plupart des pays du monde, subit les effets des changements climatiques, qui se traduisent par une hausse des températures et une baisse moyenne des précipitations, provoquant une diminution inquiétante des réserves hydriques, mais aussi par une plus grande variabilité dans la répartition et la fréquence des précipitations. Les phénomènes climatiques extrêmes alternant entre inondations et sécheresses s'accroissent,

favorisant l'érosion des sols et la réduction de leur fertilité, avec une intensité accrue dans les régions accidentées (zones de colline et de montagne).

8. **Genre.** Bien que la Tunisie soit l'un des pays les plus avancés de la région en ce qui concerne l'égalité des sexes en droit, les barrières religieuses et culturelles, parfois très fortes, subsistent, en particulier dans les zones rurales. Les femmes rurales sont vulnérables pour plusieurs raisons: migration des hommes, faible accès aux ressources productives, risque d'exploitation, etc. Par ailleurs, 32% des femmes rurales sont analphabètes et 19,3% seulement disposent de leurs propres sources de revenus.
9. **Jeunes.** En 2018, la Tunisie a élaboré une Vision sectorielle de la jeunesse, qui s'inscrit dans le Plan quinquennal 2016-2020. Elle y fait le constat que la jeunesse représente une chance mais aussi un défi pour le développement du pays, les jeunes de 15 à 29 ans représentant aujourd'hui 24,5% de la population tunisienne totale (et les moins de 35 ans, 57%), et 38% de la population en âge de travailler (15-60 ans).
10. **Nutrition.** La situation s'est améliorée au cours des 15 dernières années avec, par exemple, une diminution de plus de la moitié des taux d'insuffisance pondérale et de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Toutefois, il existe des poches de pauvreté, en particulier dans les zones rurales du Centre-Ouest et du Nord-Ouest, où les ménages rencontrent des problèmes nutritionnels récurrents en grande partie liés au manque d'accès à l'eau potable.
11. Conformément aux engagements en matière de transversalisation pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA, le projet a été classé comme:
 - axé sur la question climatique;
 - transformateur de la question du genre;
 - axé sur la nutrition;
 - axé sur les jeunes.
12. **Justification de l'intervention du FIDA.** Lors de la préparation du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2019-2024, le Gouvernement tunisien a sollicité l'appui du FIDA pour contribuer à la mise en œuvre du Plan quinquennal 2016-2020 dans le Gouvernorat de Kairouan. Le projet IESS sera clairement en adéquation avec la mise en œuvre de la loi El Amen et l'approche économique, sociale et solidaire qu'il souhaite promouvoir pour faciliter la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales du Centre-Ouest, et la mobilité sociale et économique des ruraux pauvres, en particulier des femmes et des jeunes.

B. Enseignements tirés

13. Les principaux constats et leçons mis en évidence par l'évaluation de la stratégie et du programme de pays, et par les évaluations des projets passés et en cours d'exécution, se résument de la manière suivante:
 - **Prendre en compte de manière spécifique les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les producteurs familiaux très pauvres, les femmes et les jeunes,** dans la conception et la mise en œuvre des projets.
 - **Au-delà des aménagements physiques, favoriser la gestion durable des ressources naturelles:** Les actions futures, tout en mettant à l'échelle les expériences réussies, devront accorder une plus grande attention aux problématiques de restauration de la fertilité des sols et de suivi des ressources en eau pour augmenter les impacts attendus des aménagements.
 - **Élargir les partenariats au secteur privé** dans la promotion des filières inclusives pour l'organisation de concertations interprofessionnelles et la promotion de partenariats d'affaires (partenariats public-privé-producteurs [4P]) visant à augmenter la valeur ajoutée au profit de tous et, en particulier, des petits exploitants.

- **Renforcer l'appui aux activités génératrices de revenus:** Un accompagnement sur une durée suffisamment longue (18 mois) est recommandé pour assurer la durabilité des activités génératrices de revenus.
- **Augmenter l'agilité des unités de gestion de projet:** Des approches plus flexibles doivent être testées, comprenant une assistance technique de courte durée et renouvelée en fonction des besoins des projets. Une ouverture des collaborations à d'autres ministères et le recours accru à des acteurs privés et de la société civile pour la mise en œuvre de certaines activités sont également souhaitables.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

14. Le but du projet est de contribuer à l'augmentation de l'indice de développement du Gouvernorat de Kairouan, en particulier par la mise en œuvre de la loi El Amen et de ses décrets d'application.
15. L'objectif de développement du projet est d'accroître la résilience sociale, économique et climatique des ménages les plus pauvres dans les collines de Kairouan, en mettant un accent particulier sur les femmes et les jeunes.
16. Au total, le projet vise à soutenir 16 800 ménages, soit 84 000 personnes. Il sera porteur d'une transformation genrée et axé sur les jeunes, en donnant la priorité aux actions en faveur des femmes et des jeunes.
17. Les objectifs à atteindre sont les suivants: 65% des ménages sont sortis de la catégorie des familles nécessiteuses; 50% des ménages déclarent avoir adopté des technologies et des pratiques durables sur le plan environnemental et résilientes face aux changements climatiques; 70% des femmes soutenues ont un niveau d'autonomisation accru.
18. Les principaux indicateurs seront ventilés par âge et par sexe (hommes/femmes/jeunes), l'objectif étant de toucher 50% de femmes et 30% de jeunes.
19. **Zone d'intervention.** Le Gouvernorat de Kairouan, situé dans le centre-ouest du pays et sans accès à la mer, est parmi les plus défavorisés du pays. L'indice de développement régional montre qu'il se place en avant-dernière place parmi les 24 gouvernorats de la Tunisie.
20. Il comprend deux zones distinctes aux caractéristiques contrastées: à l'est, la zone de plaine plus riche, située au carrefour des axes de communication entre le nord et le sud du pays, d'une part, et vers les zones côtières, d'autre part, et à l'ouest la zone collinaire enclavée mal desservie par les services publics et privés.
21. Le projet interviendra dans 40 secteurs de la zone collinaire de Kairouan, répartis dans 7 délégations. Ces secteurs ont été sélectionnés sur des critères de pauvreté, d'enclavement, de difficulté d'accès à l'eau potable et de vulnérabilité climatique. Le projet travaillera dans les zones rurales de ces secteurs, avec les familles nécessiteuses et à revenu limité présentes dans les poches de pauvreté, et avec les petits exploitants agricoles et les petits éleveurs pauvres. Le chômage des jeunes y est élevé et les femmes se heurtent à des barrières culturelles et religieuses.
22. Les **groupes cibles** prioritaires du projet sont, d'une part, les familles nécessiteuses et à revenu limité et, d'autre part, les petits exploitants agricoles et les petits éleveurs des zones collinaires. Compte tenu des contraintes particulières auxquelles ils sont confrontés dans les zones rurales, les femmes et les jeunes (de 18 à 35 ans) seront directement ciblés dans chaque catégorie.

B. Composantes, résultats et activités

23. En plus de la composante transversale de gestion de projet, le projet IESS comporte deux composantes complémentaires: la première cible les familles nécessiteuses et à revenu limité, et la seconde concerne les petits exploitants et les petits éleveurs des collines de Kairouan pour une meilleure valorisation des produits locaux, en facilitant l'intégration des bénéficiaires de la composante 1 dans les filières soutenues dans le cadre de la composante 2.

Composante 1: Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres

24. Cette composante permettra de tester, en grandeur réelle, une approche de mobilité économique et sociale dite de "graduation", développée pour soutenir les familles rurales pauvres, souvent exclues des programmes de développement fondés sur le marché, et d'évaluer dans quelle mesure elle permet d'extraire ces familles de la vulnérabilité extrême. Les résultats à atteindre sont les suivants: 75% des familles bénéficiaires déclarent constater une amélioration de leurs conditions de vie et deux tiers des activités génératrices de revenus soutenues sont viables après une période de deux ans.
25. **Sous-composante 1.1: Modernisation et gestion des infrastructures sociales.** Elle vise essentiellement l'amélioration de l'accès à l'eau potable par la réhabilitation des réseaux et l'extension des branchements individuels.
26. Il est prévu de réhabiliter et d'étendre 24 systèmes d'adduction d'eau potable (SAEP) pré-identifiés dans les plans de développement participatifs antérieurs au projet, et d'installer des équipements photovoltaïques pour 4 forages existants. Le nombre de groupements de développement agricole bénéficiaires est estimé à 24 (un par SAEP). Au total, 4 500 ménages auront un accès direct à l'eau potable, soit 22 315 personnes, dont 13 000 femmes.
27. **Sous-composante 1.2: Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés.** Elle vise à renforcer les capacités des familles nécessiteuses et des familles à revenu limité, dans les microzones déterminées par le projet selon l'approche de graduation.
28. Le programme de graduation soutiendra 2 100 familles nécessiteuses de façon rapprochée et 4 200 familles à revenu limité vivant dans les microzones, qui pourront bénéficier des programmes d'éducation et de formation. Le résultat principal attendu de cette sous-composante est que 75% au moins des familles bénéficiaires déclarent une amélioration de leurs conditions de vie.
29. **Sous-composante 1.3: Promotion des moyens d'existence.** La promotion des moyens d'existence des familles nécessiteuses constitue l'un des piliers essentiels de l'approche de graduation. L'émergence de microprojets d'activités génératrices de revenus sera facilitée par le coaching régulier des familles présenté dans la sous-composante 1.2, et en particulier l'approche GALS (Système d'apprentissage interactif entre les sexes), qui permettra aux familles de sélectionner les bénéficiaires potentiels des activités génératrices de revenus.

Composante 2: Intégration économique et filières inclusives et durables

30. Cette composante soutiendra l'intégration économique des petits exploitants agricoles et des petits éleveurs, et la valorisation des produits locaux, en intervenant sur l'amélioration du potentiel productif adapté aux changements climatiques, le renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations, ainsi que la mise en relation des producteurs avec les acteurs privés des filières, par l'encouragement de partenariats d'affaires durables.
31. Cette composante vise également à intégrer les familles nécessiteuses soutenues dans le cadre de la composante 1 et qui auront développé des activités génératrices de revenus viables pour faciliter leur mobilité économique.

32. **Sous-composante 2.1: Infrastructures productives et adaptation aux changements climatiques.** Elle permettra la recharge des nappes souterraines par la diminution des prélèvements hydrauliques, utilisation plus efficace de l'eau à vocation agricole et l'amélioration des infrastructures de collecte des eaux de pluie. Cette sous-composante inclut aussi la mise en œuvre de mesures de conservation des eaux et des sols, des actions de remembrement dans les périmètres en sec et le désenclavement des zones de production et des microzones ciblées dans la composante 1.
33. **Sous-composante 2.2: Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations.** Les interventions du projet ne peuvent être durables sans un renforcement des capacités des différents acteurs: exploitants agricoles et éleveurs, groupements informels et formels de producteurs, animateurs et facilitateurs, personnel des agences publiques et partenaires.
34. **Sous-composante 2.3: Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques.** Dans le sillage de la sous-composante 2.2, qui vise à renforcer les capacités des producteurs et de leurs organisations, cette sous-composante a pour objectif de faciliter l'inclusion des petits producteurs dans les filières locales par le soutien à des partenariats d'affaires et à des 4P.

Composante 3: Gestion du projet

35. La composante 3 du projet a un coût global de 4,634 millions d'USD (9% du coût total), réparti en deux sous-composantes comme suit: 0,768 million d'USD pour la sous-composante 3.1 – gestion des savoirs; 3,866 millions d'USD pour la sous-composante 3.2 – personnel et équipement.
36. La sous-composante 3.1 regroupe des études d'impact (notamment recharge de la nappe et érosion), la mise à jour de la carte agricole du gouvernement, les activités de suivi-évaluation (S&E), de diffusion des connaissances, y compris sur les aspects relatifs à l'adaptation aux changements climatiques, et les activités de concertation sur les politiques de lutte contre la pauvreté par la graduation, l'autonomisation des femmes et des jeunes, l'utilisation durable des eaux et des sols, et l'inclusion des pauvres dans les filières agricoles. Ces éléments alimenteront la concertation sur la politique agricole nationale, pour l'instant absente en Tunisie.
37. La sous-composante 3.2 inclut le renforcement des capacités logistiques du Commissariat régional au développement agricole (CRDA), de la Direction régionale des affaires sociales et de la Direction générale du financement, de l'investissement et des organismes professionnels (DGFIOF) du MARHP, une assistance technique ponctuelle, l'équipement et la logistique, les salaires et le fonctionnement du personnel de l'unité de gestion par objectif (UGO).

C. Théorie du changement

38. La théorie du changement repose sur la mobilité promue par l'approche de graduation adoptée. L'hypothèse de développement est de sortir de la pauvreté les familles nécessiteuses et à revenu limité des poches de pauvreté des collines de Kairouan et de les aider à devenir autonomes du PNAFN (graduation) par une approche multi-facteurs de la pauvreté.
39. La seconde dimension de l'hypothèse de développement est que les petits exploitants et les petits éleveurs s'intègrent dans l'économie locale et dans les filières agricoles par une meilleure valorisation des produits locaux; cet appui peut se concrétiser par des 4P et favoriser l'émergence d'une économie sociale et solidaire portée par les acteurs locaux.

D. Alignement, appropriation et partenariats

40. Le projet IESS-Kairouan s'inscrit dans le cadre de l'objectif du COSOP 2019-2024 visant à améliorer les conditions de vie, les revenus et la résilience des populations rurales pauvres, en particulier des femmes et des jeunes, face aux changements climatiques.
41. Il répond à plusieurs objectifs de développement durable (ODD), et en particulier à l'ODD 1 (pas de pauvreté), l'ODD 2 (faim zéro), l'ODD 5 (égalité entre les sexes) et l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Il renforcera la collaboration du FIDA avec les institutions des Nations Unies, dans les deuxième et troisième axes du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement: 2) modèle économique inclusif, durable et résilient; 3) protection sociale et accès équitable à des services sociaux de qualité.
42. Le CRDA établira des conventions de partenariat avec les autres organismes publics pour assurer la mise en œuvre des composantes et sous-composantes du projet. Le Ministère des affaires sociales (MAS) et l'UTSS seront des partenaires privilégiés par la participation de leurs structures régionales à la gestion partielle des fonds du projet qui seront alloués aux activités d'appui aux familles nécessiteuses et à revenu limité, et, en particulier, du Comité régional de solidarité sociale et de l'UTSS, pour ce qui est de la mise en œuvre de la composante.
43. Le projet IESS-Kairouan développera un partenariat privilégié avec le Projet d'accès aux marchés des produits agroalimentaires et de terroir (PAMPAT), mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour promouvoir les partenariats d'affaires.

E. Coût, avantages et financement

Coût du projet

44. Le coût total du projet, d'une durée de six ans, est estimé à 51,27 millions d'USD, soit environ 153,81 millions de TND. Les taxes représentent 11,0% du coût total, soit 5,62 millions d'USD. Les coûts de base s'élèvent à 48,77 millions d'USD, et les imprévus physiques et financiers à 2,50 millions d'USD (soit 4,9% du coût total).
45. Le montant total des financements du FIDA au titre de l'adaptation aux changements climatiques est estimé à 14,62 millions d'USD, soit 61,4% de l'investissement du FIDA¹.
46. Les coûts sont répartis de la façon suivante:

Tableau 1
Coût du projet par composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Fonds pour l'adaptation		UTSS		Bénéficiaires		Gouvernement tunisien		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Contributions en nature	%	Contributions monétaires	%	Montant
1. Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres	12 436	46	300	1	1 200	4	595	2	1 001	4	11 727	43	27 259
2. Intégration économique et filières inclusives et durables	9 077	47	-	-	7 296	38	-	-	785	4	2 219	11	19 377
3. Gestion du projet	1 587	34	400	9	718	15	-	-	-	-	1 929	42	4 634
Total	23 100	45	700	1	9 214	18	595	1	1 786	4	15 875	31	51 270

¹ Montant calculé à partir de la méthode adoptée par les banques multilatérales de développement pour le suivi des financements consacrés à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets.

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
 (en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Fonds pour l'adaptation		UTSS		Bénéficiaires		Gouvernement tunisien		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Contributions en nature	%	Contributions monétaires	%	Montant
1. Génie civil et rural	9 263	53	-	-	5 944	34	-	-	-	-	2 173	13	17 380
2. Équipement	10 184	60	40	-	1 889	11	135	1	1 786	10	3 033	18	17 067
3. PNAFN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 820	100	8 820
4. Services	3 653	56	660	10	1 381	21	460	7	-	-	406	6	6 560
5. Salaires, entretien et fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 443	100	1 443
Total	23 100	45	700	1	9 214	18	595	1	1 786	4	15 875	31	51 270

Tableau 3
Coût du projet par composante et par année
 (en milliers d'USD)

Composante	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Total		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant		
1. Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres			1 748	6	3 985	15	6 849	25	7 585	28	5 522	20	1 570	6	27 259
2. Intégration économique et filières inclusives et durables			-	-	2 475	13	6 744	35	5 696	29	4 265	22	197	1	19 377
3. Gestion du projet			797	18	661	14	797	17	791	17	746	16	842	18	4 634
Total			2 545	5	7 121	14	14 390	28	14 072	27	10 533	21	2 609	5	51 270

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

47. Le projet IESS sera financé par un prêt du FIDA (Système d'allocation fondé sur la performance 2019-2021) d'un montant de 23,1 millions d'USD (45,1% du coût total).
48. Le prêt sera complété par un don du FIDA d'un montant de 0,7 million d'USD (1,4% du coût total), qui couvrira principalement les coûts d'assistance technique en appui à l'UGO, et les coûts de renforcement des capacités, conformément aux enseignements tirés et aux priorités du FIDA.
49. La contribution de l'UTSS est estimée à 0,60 million d'USD (1,2% du coût total).
50. Un don du Fonds pour l'adaptation d'un montant de 9,21 millions d'USD (18,0% du coût total) complétera le financement extérieur. La demande a été soumise au Fonds en date du 5 août 2019.
51. La contribution du Gouvernement sera d'environ 15,87 millions d'USD, soit 47,63 millions de TND (31,0% du coût total), ce qui correspond aux droits et taxes sur les biens et services acquis par le projet pour un montant de 16,86 millions de TND, à la contribution du PNAFN pour les bénéficiaires pendant toute la durée du projet, pour un montant de 26,46 millions de TND, et à une contribution additionnelle de 4,3 millions de TND pour le personnel et le fonctionnement.
52. La contribution des bénéficiaires est estimée à 1,79 million d'USD (3,5% du coût total), couvrant leur contribution aux activités génératrices de revenus et aux investissements de partenariat (4P).

Décaissement

53. Le projet utilisera les méthodes de décaissement du FIDA, et notamment celles des paiements directs et des retraits anticipés. Afin d'assurer la disponibilité des fonds pour l'exécution du projet, le CRDA de Kairouan ouvrira, maintiendra et gèrera trois comptes désignés en devises, à la Banque centrale de Tunisie. Le premier compte recevra les fonds du prêt du FIDA, le deuxième, les fonds du don du FIDA, et le troisième, les fonds du don du Fonds pour l'adaptation. Le système national INJEZ sera utilisé pour la gestion financière du projet.

54. Le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour mobiliser des fonds de contrepartie pour la prise en charge totale des droits et taxes afférents aux dépenses du projet. Le Gouvernement accordera au projet des attestations d'exonération de taxes pour les dépenses financées sur le don du FIDA et celui du Fonds pour l'adaptation.
55. Selon le programme des décaissements, la troisième et la quatrième année enregistreraient les taux de décaissement les plus importants, soit 28% et 27% du coût total du projet. En revanche, la première et la sixième année enregistreraient les taux de décaissement les plus faibles (5% par an).

Résumé des avantages et analyse économique

56. L'analyse financière, fondée sur 14 modèles financiers dont les bénéficiaires sont quantifiables, montre que toutes les activités sont rentables. Les résultats montrent une amélioration moyenne allant de 7% à 42% du revenu actuel pour les familles à revenu limité (voir l'appendice II pour plus de détails).
57. Le taux de rentabilité économique interne (TREI) du projet IESS est de 13%, et la valeur actuelle nette économique (VANE) est de 6,39 millions d'USD, soit environ 19,16 millions de TND. La VANE et le TREI, supérieur au coût d'opportunité du capital (9%), sont satisfaisants d'autant plus qu'une partie des bénéfices additionnels n'a pas été considérée (assistance technique, formation, informations, sensibilisation).
58. Une analyse de sensibilité a montré que les résultats économiques sont robustes face à une augmentation des coûts (de 10% et de 20%), à une baisse des bénéfices (de 10% et de 20%) et à un retard des activités d'une année.

Stratégie de sortie et durabilité

59. Les différents éléments du projet ont été conçus en collaboration avec les partenaires publics et privés au niveau régional et central. Le projet renforcera la capacité de ces organisations d'exécuter leur mandat. Le noyau dur de la structure de gestion du projet fait partie de la structure organisationnelle du CRDA, et continuera ses fonctions après l'achèvement du projet.

III. Risques

A. Risques et mesures d'atténuation

60. Compte tenu des mesures d'atténuation, le niveau de risque global du projet est jugé moyen. Les principaux risques et mesures d'atténuation sont présentés en détail ci-après.

Tableau 4
Risques et mesures d'atténuation

Risques	Évaluation du risque	Mesures d'atténuation
Politique/gouvernance	Moyen	Renforcement des capacités des institutions et des services déconcentrés de l'État dans l'exercice de leur mandat et de la délégation de leur mandat Participation des échelons décentralisés aux comités de pilotage et d'octroi mis en place par le projet IESS
Macroéconomique	Moyen	Renforcement des organisations de producteurs et accès aux financements adaptés pour améliorer leur positionnement dans les filières Implication accrue du secteur privé
Stratégies et politiques sectorielles	Faible	Mise en place d'un système de S&E spécifique pour l'approche de graduation afin d'alimenter la concertation sur les politiques
Capacité institutionnelle	Moyen	Collaboration étroite avec le MAS Possibilités d'investissement recensées de façon participative par filière
Portefeuille	Moyen	Coordination assurée sur trois niveaux: national, régional et local Mise en place d'un comité inter-projet FIDA pour faciliter la coordination entre les acteurs grâce à des échanges d'expériences
Fiduciaire	Moyen	Assistance technique à court et à long terme en gestion financière tout au long du projet, soumission à temps de rapports d'audit de qualité et logiciel de comptabilité fiable
Gestion financière		
Passation des marchés	Moyen	Assistance technique pour la préparation des plans de passation de marchés Réforme en cours avec l'appui de la Banque mondiale
Environnement et climat	Moyen	Amélioration de la gestion de l'eau au niveau des périmètres et par parcelle
Social	Moyen	Activités génératrices de revenus consacrés à 65% au moins aux femmes et à 50% aux jeunes
Risque global	Moyen	

B. Catégorie environnementale et sociale

61. Compte tenu de l'approche sociale du projet et de l'accent mis sur la durabilité des activités et la résilience des producteurs, les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet seront positifs. Le don du Fonds pour l'adaptation viendra renforcer le projet en intégrant des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans ses principales composantes. En conséquence, d'un point de vue environnemental et social, le projet est classé dans la **catégorie B**.

C. Classement au regard des risques climatiques

62. L'approche du projet axée sur la résilience, la variabilité croissante de la pluviométrie à l'origine de périodes plus longues de sécheresse et d'événements torrentiels plus violents, ainsi que l'augmentation constante de la température depuis le début du XX^e siècle, justifient de considérer que le **risque climatique est élevé** pour ce projet.

D. Soutenabilité de la dette

63. La récente analyse du Fonds monétaire international (FMI) sur la soutenabilité de la dette indique que la dette publique de la Tunisie serait viable si de solides politiques sont mises en œuvre, mais elle souligne également les risques importants liés à la dépréciation du taux de change et aux obligations éventuelles. La dette extérieure résisterait aux chocs, à l'exception d'une forte dépréciation de la monnaie locale, si elle est soutenue par un taux d'intérêt moyen bas, des

échéances relativement longues, une part substantielle de la dette à des conditions favorables et de nouveaux prêts avec une part importante de dons².

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

64. Le maître d'œuvre du projet est le Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, représentant le Gouvernement tunisien. Le MARHP, en sa qualité d'agent principal du projet et de maître d'ouvrage, assume l'entière responsabilité de l'exécution du projet, par l'intermédiaire de l'unité de coordination centrale des projets à la DGFIOIP, et le CRDA de Kairouan sera le maître d'ouvrage délégué au niveau régional et sera appuyé par une structure légère de gestion du projet, l'UGO, qui sera établie dans le CRDA.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

65. La gestion financière du projet sera assurée par un responsable financier, qui sera affecté à l'UGO, parmi le personnel du CRDA ayant déjà travaillé sur des projets financés par des bailleurs de fonds extérieurs, ou sera mis à la disposition du projet à plein temps par un bureau d'études. Le système national INJEZ sera utilisé pour la gestion financière du projet.
66. Le système de contrôle interne du projet se basera sur le système national de gestion des dépenses publiques, qui est régi par un cadre légal et réglementaire très détaillé présentant des garanties robustes en matière de fiabilité et de transparence.
67. **Passation des marchés.** Dans la composition de l'UGO, il est prévu un responsable de la planification et de la passation des marchés. Celui-ci travaillera en étroite collaboration avec le responsable de la cellule des marchés du CRDA pour garantir le respect du calendrier prévu et la bonne tenue de la documentation du projet.
68. La convention avec l'UTSS, pour la gestion partielle des sous-composantes 1.2 et 1.3, est proposée comme l'alternative la plus adéquate pour les activités impliquant la participation des communautés. L'UTSS se conformera pleinement aux dispositions réglementaires et aux seuils de publicité du document marchés publics. Un audit externe sera réalisé.
69. **Gouvernance.** Le cadre légal et réglementaire du pays traite de façon satisfaisante les questions relatives à la lutte contre la corruption et aux conflits d'intérêts ainsi que les sanctions qui s'y rapportent. Les responsables de la gestion du projet doivent être suffisamment rigoureux et prendre les mesures nécessaires contre les pratiques coercitives, de fraude, de corruption et de collusion.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

70. **Pilotage et planification.** Le projet utilisera comme instrument de pilotage et de suivi le cadre logique global, complété par un cadre de mesure des résultats détaillé et un tableau de suivi du ciblage. Sur le plan opérationnel, le projet sera exécuté sur la base de plans de travail et budgets annuels.
71. **Suivi-évaluation.** L'unité de gestion mettra en place un dispositif de S&E axé sur les résultats dès le démarrage du projet. Une étude de référence (incluant une enquête initiale auprès des ménages) sera réalisée.

² <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2019/07/17/pr19286-tunisia-imf-staff-concludes-visit>.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

72. **Communication et gestion des savoirs, innovation et mise à l'échelle.** Une stratégie de capitalisation et de communication simple sera élaborée par l'UGO avec l'appui de l'assistance technique et sur la base du S&E.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

73. **UGO, inscription du projet et études préparatoires.** En prévision d'un bon du projet, le Gouvernement tunisien a déjà constitué un comité de pilotage de la conception du projet.
74. Un budget sera réservé à la réalisation de la situation de référence et des études préparatoires et des dossiers d'appel d'offres des pistes, de l'alimentation en eau potable et de l'aménagement des petits périmètres irrigués, ainsi qu'à l'acquisition des équipements logistiques et des véhicules, dès le démarrage du projet. Le noyau de l'UGO préparera les cartes des microzones d'intervention prioritaires sur la base des données à fournir par le MAS.
75. Des projets de conventions tripartites entre le MAS, le MARHP et l'UTSS, et d'opération entre le CRDA et l'UTSS sont joints en annexe au manuel de mise en œuvre du projet et seront finalisés par l'équipe du projet avant le démarrage du projet.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

76. Le projet sera évalué à mi-parcours et à son achèvement. Une évaluation finale interne des effets du projet ainsi qu'un second atelier d'autoévaluation participatif alimenteront l'examen d'achèvement qui sera réalisé par le Gouvernement à la fin de la sixième année. Le projet sera directement supervisé par le FIDA, conjointement avec le Ministère de l'agriculture.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

77. Un accord de financement entre la République tunisienne et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
78. La République tunisienne est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
79. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

80. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République tunisienne un prêt d'un montant de vingt millions sept cent cinquante mille euros (20 750 000 EUR). Le délai de remboursement sera de 22 ans, y compris un différé d'amortissement de 7 ans. Le prêt est accordé à des conditions ordinaires, à un taux d'intérêt variable composé du taux d'intérêt équivalent au taux de référence du marché majoré d'une marge fixe, et sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République tunisienne un don d'un montant de six cent trente mille euros (630 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Houngbo

Accord de financement négocié: "Projet d'Insertion Economique, Sociale et Solidaire (IESS-Kairouan)"

(Négociations conclues le 12 Novembre 2019)

Prêt No: _____

Don No: _____

Nom du Projet: Projet d'Insertion Economique, Sociale et Solidaire (IESS-Kairouan)
("le Projet")

La République Tunisienne

et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

Préambule

A) ATTENDU QUE la République Tunisienne a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;

B) ATTENDU QUE la République Tunisienne a sollicité un don du Fonds d'Adaptation au Changement Climatique (FACC) pour contribuer au financement du Projet;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles qu'amendées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures applicables ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à la République Tunisienne un prêt et un don ("le financement"), que la République Tunisienne utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

4. Le terme "Emprunteur" désigne également la République Tunisienne en tant que bénéficiaire du don.

Section B

1. Le montant du prêt est de vingt millions sept cent cinquante mille Euro (20 750 000 EUR).

2. Le montant du don est de six-cent trente mille Euro (630 000 EUR).
3. Le prêt est accordé à des conditions ordinaires, à un taux d'intérêt variable composé d'une marge fixe, avec un délai de remboursement de vingt-deux (22) ans, dont un différé d'amortissement de sept (7) ans
4. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.
5. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et clôture le 31 décembre.
6. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 1er avril et le 1er octobre.
7. L'Emprunteur ouvrira, au nom du projet deux comptes désignés en devises, à la Banque Centrale de Tunisie. Le premier compte recevra les fonds du prêt du FIDA et, le second compte recevra les fonds du don du FIDA. L'Emprunteur informera le Fonds des représentants autorisés à gérer les comptes désignés.
8. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant total équivalent à 14 230 000 Euro. Ces fonds représentent la contribution de l'Emprunteur au financement du projet et l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant le projet.

Section C

1. Le Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP), en sa qualité d'Agent principal du projet et maître d'ouvrage assume l'entière responsabilité d'exécution du projet à travers le Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) de Kairouan et l'unité de coordination centrale des projets à la Direction générale du Financement, de l'Investissement, et des Organismes Professionnels Investissements et Organismes Professionnels (DGFIOP).
1. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.
3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions de la Section 8.03 alinéas b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'accord sera régie les procédures en vigueur en Tunisie et acceptables au regard des principes du Fonds en la matière. Un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, et l'échéancier.

Section D

Le Fonds assure l'administration du financement et la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments décrits à l'Annexe 3 constituent des causes de suspension additionnelle à celles prévues dans les Conditions Générales.
2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux retraits:
 - a) Les comptes désignés ont été ouverts;
 - b) Les fonds de contrepartie ont été inscrits dans la loi de finances de l'Emprunteur;
 - c) Le manuel de procédures du projet a été validé conformément aux dispositions du présent Accord;
 - d) Une Unité de Gestion par Objectifs (UGO) a été créée au sein du CRDA de Kairouan et les cadres principaux du projet ont été recrutés ou redéployés par décisions ministérielles;
 - e) Un logiciel de gestion comptable et financière a été mis en place au niveau du CRDA, pour l'administration de toutes les opérations financières du projet.
 - f) Une convention spécifique de mise en œuvre entre le CRDA de Kairouan et l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) a été signée pour l'exécution des sous composantes 1.2 et 1.3 du projet
3. Cet accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.
4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur :

Ministère de Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale
Rue Mohamed Fadhel ben Achour, immeuble B4, Tour A, Centre urbain Nord
(8ème étage)
Tunis
République Tunisienne

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord, [en date du _____]³, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE TUNISIENNE

"[(nom du Représentant autorisé)]"
"[(Titre du Représentant autorisé)]"

Date: _____⁴

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date: _____

³ À conserver uniquement si l'Accord de Financement est signé par les deux parties à la même date et au même endroit.

⁴ Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du projet

1. *Population cible.* Les groupes cibles prioritaires du projet seront d'une part les familles nécessiteuses et à revenu limité, et d'autre part, les petits exploitants agricoles et petits éleveurs des zones collinaires. Compte tenu des contraintes spécifiques auxquelles ils sont confrontés dans les zones rurales, les femmes et les jeunes seront directement ciblés dans chaque catégorie. Au total, le projet vise à soutenir environ 16 800 ménages, soit 84 000 personnes et donnera la priorité aux actions spécifiques au soutien aux femmes et aux jeunes.

2. *Zone d'intervention.* Le projet interviendra dans 40 secteurs de la zone collinaire de Kairouan, répartis dans 7 délégations: Ouslatia, Ain Jloula, Sbikha, Haffouz, Hajeb Layoun, El Ala, et Echebika. Ces secteurs ont été sélectionnés sur des critères de pauvreté, d'enclavement, de difficulté d'accès à l'eau potable et de vulnérabilité climatique. Le projet travaillera dans les zones rurales de ces secteurs, avec les familles nécessiteuses et à revenu limité présentes dans les poches de pauvreté, et avec les petits exploitants agricoles et les petits éleveurs pauvres.

3. *Finalité.* Le but du projet est de contribuer à l'augmentation de l'indice de développement du Gouvernorat de Kairouan, en particulier par la mise en œuvre du programme Amen Social.

4. *Objectif.* L'objectif de développement du projet est d'accroître la résilience sociale, économique et climatique des ménages les plus pauvres dans les collines de Kairouan, en mettant un focus particulier sur les femmes et les jeunes

5. *Composantes.*

Composante 1 - Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres. La Composante 1 permettra de tester, en grandeur réelle, une approche de mobilité économique et sociale dite de "graduation" développée pour soutenir les familles rurales pauvres, souvent exclues des programmes de développement fondés sur le marché, et d'évaluer dans quelle mesure elle permet de sortir les familles de la vulnérabilité extrême. Les résultats attendus sont les suivants: environ 75% des familles bénéficiaires reconnaissent une amélioration de leurs conditions de vie et environ deux tiers des AGR soutenues sont viables après 2 ans de leur mise en œuvre.

La composante sera organisée en trois sous-composantes:

Sous-composante 1.1 - Modernisation et gestion des Infrastructures sociales: La sous composante 1.1 vise essentiellement l'amélioration de l'accès à l'eau potable par la réhabilitation des réseaux et l'extension des branchements individuels. Elle sera complétée par des actions de renforcement de capacités (sous-composantes 1.2 et 1.3) ainsi que les actions de désenclavement financées dans la sous-composante 2.1 et qui permettront de faciliter l'accès aux micro-zones ainsi que leur lien au marché.

Sous-composante 1.2 - Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés: La sous composante 1.2 vise à renforcer les capacités des familles nécessiteuses bénéficiant du PNAFN (Programme national d'appui aux familles nécessiteuses) et des familles à revenu limité, dans les micro-zones identifiées par le projet selon l'approche de graduation. Afin de mettre en œuvre cette sous-composante, un programme de coaching des familles nécessiteuses selon la méthodologie GALS (Gender Action Learning System) sera piloté par les animateurs de l'UTSS et de la DRAS (Direction régionale des affaires sociales), qui seront formés à cette approche dès le début du projet.

Sous-composante 1.3 - Promotion des AGR: la promotion des AGR constitue l'un des piliers essentiels de "l'approche Graduation" adoptée par le Projet. L'émergence de microprojets d'AGR sera facilitée par le coaching régulier des familles présenté en sous-composante 1.2, et en particulier de l'approche GALS qui permettra aux familles de sélectionner les potentiels bénéficiaires des AGR. La promotion d'AGR durables permettra l'augmentation de la résilience des familles aux effets du changement climatique. Au moins deux tiers des AGR supportées par le FIDA seront sélectionnées pour leur meilleure adaptation au changement climatique dans la zone du projet.

Composante 2 - Intégration économique et filières inclusives et durables

La Composante 2 soutiendra l'intégration économique des petites exploitations agricoles et des petits éleveurs et la valorisation des produits locaux, en intervenant sur l'amélioration du potentiel productif adapté au changement climatique; le renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations; la mise en relation des producteurs avec les acteurs privés des filières par l'encouragement de partenariats durables.

Cette composante visera également l'intégration des familles nécessiteuses soutenues par la Composante 1, qui auront développé des AGR viables, pour faciliter leur mobilité économique.

La composante sera organisée en trois sous-composantes:

Sous-composante 2.1 - Infrastructures productives et adaptation au changement climatique: La sous-composante 2.1 aura pour objectif de restaurer le potentiel productif au profit des petits producteurs et des petits éleveurs. Elle permettra la recharge des nappes souterraines par la diminution des prélèvements hydrauliques, l'augmentation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau à vocation agricole et l'amélioration des infrastructures de collecte des eaux de pluies. La sous composante inclut aussi la mise en œuvre de mesures de CES, des actions de remembrement dans les périmètres en sec et le désenclavement des zones de production et des micro-zones ciblées dans la composante 1.

Sous-composante 2.2 - Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations: Les interventions du projet ne peuvent être durables sans un renforcement des capacités des différents acteurs, soit exploitants agricoles et éleveurs, groupements informels et formels de producteurs, animateurs et facilitateurs, personnel des agences publiques, partenaires.

Sous-composante 2.3 - Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques: La sous-composante 2.3 a pour objectif de faciliter l'inclusion des petits producteurs dans les filières locales dans la continuation de la sous-composante 2.2.

Composante 3 -Gestion du projet

La composante 3 assurera la gestion administrative et fiduciaire du Projet et comprendra deux sous composantes:

Sous composante 3.1 - Gestion des savoirs qui regroupera les études d'impact agricole du Gouvernorat, les activités de suivi-évaluation, de dissémination des connaissances, y compris sur les aspects relatifs à l'adaptation au changement climatique, et les activités de dialogue politique sur la lutte contre la pauvreté par la graduation, l'autonomisation des femmes et des jeunes, l'utilisation durable des eaux et des sols, et l'inclusion des pauvres dans les filières agricoles.

Sous composante 3.2 – Personnel et Equipement qui inclura le renforcement des capacités logistiques du CRDA, de la DRAS et de la DGFIOP, l'AT ponctuelle, l'équipement et la logistique, les salaires et le fonctionnement du personnel de l'UGO.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET

1. *Agent principal du projet.* Le MARHP, en sa qualité d'Agent principal du projet, assume l'entière responsabilité d'exécution du projet à travers l'unité de coordination centrale des projets à la DGFIOP, et le CRDA de Kairouan

2. *Comité de coordination du projet:* la coordination du projet se fera aux niveaux central, régional et local.

2.1. Le comité national de coordination (CNC), sera créé par décision ministérielle et chargé de la supervision générale du Projet. Le CNC se réunira au moins une fois par an et sera présidé par le Ministre de l'Agriculture ou son représentant.

2.2. Le comité régional de coordination et de pilotage (CRCP), sera créé par décision du Gouverneur de Kairouan et assurera la coordination entre les différentes structures régionales de planification et de mise en œuvre dans le Gouvernorat. Le CRCP se réunira semestriellement et sera présidé, par le Gouverneur de Kairouan ou son représentant.

2.3. Le comité interrégional de coordination (CIRC), sera créé par décision ministérielle et se réunira au moins une fois par semestre, de façon alternative à Siliana et à Kairouan. Ce comité aura un rôle de coordination et de synergie entre les différents projets financés par le FIDA, en particulier, à Kairouan et à Siliana.

2.4. Le comité local de coordination (CLC) sera créé par décision du CRDA au niveau de chacune des sept Délégations de la zone du Projet. Le CLC se réunira trimestriellement et sera présidé par le Délégué.

3. *Unités de gestion du Projet.*

3.1. Au niveau central, l'unité centrale de coordination des projets (UCCP) logée à la DGFIOP du MARH, assurera la coordination globale du projet au niveau central. Elle coordonne actuellement tous les projets d'investissement à financement extérieur dans le secteur agricole. L'UCCP sera appuyé par un cadre de la DGFIOP spécialiste en gestion de projet pour la durée du projet.

3.2. Au niveau régional, il est prévu la création d'une unité de gestion par objectifs (UGO) dépendant directement du CRDA, et dotée de services spécifiques d'inclusion sociale, de partenariat et filières, d'adaptation aux changements climatiques, de planification et passation des marchés, et de suivi-évaluation.

B. MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET PARTENARIATS

4. *Mise en œuvre du projet.* Une assistance technique séquentielle sera mobilisée afin d'accompagner les structures de gestion du projet dans le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Le système "graduation" sera sous-traité à une institution nationale ou internationale qui aura comme mission principale de suivre l'évolution socio-économique et des conditions de vie des familles nécessiteuses et à revenu limité et de produire un modèle de graduation qui sera mis en échelle et institutionnalisé dans le cadre d'autres interventions nationales et projets futurs.

Le système de suivi expérimental exploitera l'outil INJEZ et sera complété par des outils et supports spécifiques exigés par le FIDA et le FACC pour mesurer l'impact du projet sur la réduction des effets du changement climatique et sur la résilience de la population à ces phénomènes, au travers d'indicateurs pertinents détaillés au niveau de l'étude de la situation de référence. La supervision du projet est assurée chaque année par le FIDA.

Aux missions de supervision s'ajouteront éventuellement des missions d'appui à la mise en œuvre.

Une revue à mi-parcours sera effectuée à la fin de la troisième année d'exécution. L'examen à mi-parcours appréciera, notamment, la réalisation des objectifs du projet et les difficultés rencontrées, il recommandera, éventuellement, de réorienter la conception du projet et de le restructurer si nécessaire pour atteindre lesdits objectifs et résoudre lesdites difficultés.

5. *Partenariats*

5.1. Ministère des affaires sociales (MAS): Une convention tripartite de partenariat entre le MARHP, le MAS et l'UTSS clarifiera le rôle et les attributions de chaque structure dans le renforcement des capacités des familles nécessiteuses et à revenu limité, la mise en œuvre des activités génératrices de revenus aux familles éligibles, la réalisation d'activités nutritionnelles, d'alphabétisation, et d'éducation financière.

A travers cette convention, le Ministère des affaires sociales prendra en charge les allocations familiales aux familles sur son budget national, les salaires des travailleurs sociaux existants, le financement du travail régalié des structures du MAS, et fournira toutes les informations et les enquêtes sociales nécessaires pour la mise en œuvre du projet. Le projet prendra en charge toutes les charges supplémentaires pour le renforcement des capacités et de mise en place et suivi des AGR.

5.2. L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) sera en même temps le partenaire stratégique principal dans la mise en œuvre du projet et le maître d'œuvre délégué des sous composantes 1.2 et 1.3, et ce à travers une convention spécifique de mise en œuvre entre le CRDA et l'UTSS.

5.3. Partenaires privés: La clé du succès de l'approche filière promue par le projet repose sur l'implication des acteurs privés, éleveurs organisés et entreprises de l'aval des filières dans le cadre de partenariats public-privé (4P) dans lequel le projet jouera un rôle de facilitation. Pour la mise en œuvre des appuis aux filières, le projet IESS conclura des partenariats avec tout autres projets financés par des partenaires techniques et financiers et notamment le projet PAMPAT mis en œuvre par l'ONUDI

6. *Gestion des savoirs*

La gestion des savoirs contribuera à ce que le projet atteigne son objectif de développement, à savoir renforcer la résilience sociale, économique et climatique des familles les plus pauvres des collines de Kairouan. Un plan de gestion des savoirs et communication sera élaboré par un prestataire au démarrage afin de s'assurer que le personnel du projet et les partenaires de mise en œuvre seront en mesure de générer, d'accéder et d'utiliser les connaissances et les informations.

7. *Manuel de mise en œuvre du Projet*

Les modalités de mise en œuvre du projet sont détaillées dans le manuel de procédures établi à cet effet et fera partie intégrante de la conception du projet.

Annexe 2*Tableau d'affectation des fonds*

1. *Affectation des fonds du prêt et du don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles au financement sur les fonds du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (en EUR)	Montant alloué au titre du don (en EUR)	Pourcentage de financement
I. Génie civil et rural	7 490 000		100% HT et hors co-financiers
II. Equipements	8 230 000	30 000	100% HT, hors contribution des bénéficiaires et hors co-financiers
III. Services	2 955 000	537 000	100% HT et hors co-financiers
IV. Non alloué	2 075 000	63 000	
TOTAL	20 750 000	630 000	

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce qu'un système de Suivi et d'Evaluation, et notamment le SYGRI, soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.
2. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA.
3. *Sélection et recrutement du personnel du Projet.* La sélection et le recrutement du personnel du Projet se feront sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur, sur la base de contrats, dont la durée ne pourra excéder la durée du Projet et dont le renouvellement sera fondé sur des évaluations annuelles de performances. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du Coordonnateur et le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans le Manuel du Projet.

Cadre logique

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Outreach Portée du projet en termes de ménages et de bénéficiaires touchés	1.b Estimated corresponding total number of households members				système de SE / enquêtes ménages	annuel	UGO	
	Household members - Number of people		25200	84000				
	1.a Corresponding number of households reached				système de SE / enquêtes ménages	annuel	UGO	
	Women-headed households - Number		1355	4515				
	Non-women-headed households - Number		3686	12285				
	Households - Number		5040	16800				
	1 Persons receiving services promoted or supported by the project				système de SE / enquêtes ménages	annuel	UGO	
	Females - Number		5040	16800				
	Males - Number		5040	16800				
	Young - Number		3024	10080				
Not Young - Number		7056	23520					
Total number of persons receiving services - Number of people		10080	33600					
Project Goal Contribuer à l'augmentation de l'indice de développement rural du Gouvernorat de Kairouan	Augmentation de l'indice regional de developpement (IDR) du gouvernorat de Kairouan				IDR	mi-parcours et achèvement	MDICI	Etablissement d'un dialogue politique constructif, en particulier avec le MAS
	Augmentation de l'IDR - Number	0.25		0.3				
	Les éléments d'une nouvelle stratégie sont élaborés avec les décideurs pour la mise en oeuvre de la Loi El Amen					achèvement		
	Nouvelle stratégie - Number			1				
Development Objective Accroître la résilience	Pourcentage des ménages en position de sortir de la catégorie des familles nécessiteuses				enquêtes ménages	mi-parcours et achèvement	UGO	Bonne coordination entre les acteurs du

sociale, économique et climatique des ménages les plus pauvres des collines de Kairouan, avec un focus particulier sur les femmes et les jeunes	Ménages - Pourcentage (%)		20	65				projet Adhésion/appropriation de l'approche Graduation par le MAS
	3.2.2 Households reporting adoption of environmentally sustainable and climate-resilient technologies and practices				enquêtes ménages	mi-parcours et achèvement	UGO	
	Households - Pourcentage (%)		10	50				
	Pourcentage de femmes soutenues avec un niveau d'autonomisation accru				Women's Empowerment in Agriculture Index (Pro-WEAI)	start-up et achèvement	UGO	
	Femmes - Pourcentage (%)			70				
Outcome 1: Amélioration des conditions de vie des familles nécessiteuses	Pourcentage des familles bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs conditions de vie				enquêtes ménages	mi-parcours et achèvement	UGO	
	familles bénéficiaires - Pourcentage (%)		20	75				
Output 1.1: Amélioration de l'accès à l'eau potable	Nombre de ménages ayant un accès direct à l'eau potable				système de SE	annuel	UGO	Amélioration du fonctionnement des GDA-Eau potable
	Ménages - Number		1350	4500				
Output 1.2: Suivi rapproché et individualisé des familles	Nombre de familles bénéficiant d'un coaching et de l'approche GALS				système de SE	achèvement	UGO	Appropriation de l'approche par UTSS et DRAS
	Familles - Number		0	2100				
Outcome 2: Amélioration de la situation nutritionnelle des familles démunies	Percentage of the targeted persons who have improved knowledge, attitudes and practices (KAP) of food, feeding, caring and hygiene				Enquêtes ménages	mid-term and and achèvement	UGO	
	persons - Pourcentage (%)	0	20	75				
Output 2.1: Education nutritionnelle des ménages et octroi d'un jardin maraîcher	1.1.8 Households provided with targeted support to improve their nutrition				système de SE	annuel	UGO	
	Households - Number		630	2100				
Outcome 3: Promotion d'AGR durables	Nombre d'AGR viables après 2 ans				enquêtes ménages	Mi-parcours et achèvement	UGO	Efficacité de l'accompagnement des AGR
	AGR - Number		0	1820				
Output Output 3.1: Désenclavement des micro-zones et des bassins de production	2.1.5 Roads constructed, rehabilitated or upgraded				enquêtes ménages	annuel	UGO	
	Length of roads - Length (km)		30	100				
	1.1.7 Persons in rural areas trained in financial literacy and/or use of financial products and services				enquêtes ménages	annuel	UGO	

Output 3.2: Promotion de l'inclusion financière des ruraux pauvres	Persons in rural areas trained in financial literacy and/or use of financial products and services - Number		1500	3800				
Output 3.3: Soutien à la préparation d'AGR	2.1.2 Persons trained in income-generating activities or business management				enquêtes ménages	annuel	UGO	
	Persons trained in IGAs or BM (total) - Number		1230	4100				
Outcome 4: Appui aux ménages pour s'adapter au changement climatique	1.2.3 Households reporting reduced water shortage vis-à-vis production needs				système de SE	mi-parcours et achèvement	UGO	Démarrage effectif du FACC
	Households - Number		2000	5700				
Output 4.1: Promotion de la conservation des eaux et des sols et d'une gestion raisonnée de l'eau	3.1.4 Land brought under climate-resilient practices				système de SE	Annuel	UGO	
	Hectares of land - Area (ha)		2340	7800				
Output 4.2: Formation à des nouvelles pratiques pour l'adaptation au changement climatique	Nombre de bénéficiaires supportés pour la gestion durable de ressources naturelles et des risques climatiques				système de SE	annuel	UGO	
	Households - Number	0	1000	3500				
Outcome 5: Insertion des ruraux dans les filières locales	2.2.3 Rural producers' organizations engaged in formal partnerships/agreements or contracts with public or private entities				système de SE	mi-parcours et achèvement	UGO	Partenariat effectif avec ONUDI
	Number of POs - Number	0	14	29				
Output 5.1: Accès aux organisations de producteurs (GDA, SMSA, informels)	2.1.3 Rural producers' organizations supported				système de SE	mi-parcours et achèvement	UGO	
	Total size of POs - Number of people	0	16	53				
Output 5.2: Facilitation de partenariats économiques	Nombre de partenariats établis				système de SE	Annuel	UGO	Implication effective des acteurs privés
	partenariats - Number	0	7	14				